ADAP

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES AIRES PROTÉGÉES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SOMMAIRE

1. MOT DU COMITÉ p. 1
2. L'ADAP EN SUISSE p. 3
3. TANZANIE p. 5
4. MADAGASCAR p. 13
5. ÉTATS FINANCIERS p. 17
6. REMERCIEMENTS p. 23

2017

LISTE DES MEMBRES
DU COMITÉ 2017-2018

Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 31.05.2017

Président
Jean-Félix Savary
savary@adap.ch

Vice-présidente
Sandy Mermod
sandy@adap.ch

Responsable commission opérations
Yves Hausser
hausser@adap.ch

Responsable commission recherche
Joanne Félix
joanne@adap.ch

Trésorier
Fabrice Frigerio
fabrice@adap.ch

Responsable communication
Alejandro Jorand
a.jorand@adap.ch

Responsable recherche de fonds
Ezra Ricci
ezra@adap.ch

L'ADAP

Fondée en 1997, l'ADAP est une ONG suisse basée à Genève. Fruit d'une réflexion critique sur les politiques de conservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique, l'ADAP entend aider les communautés avec lesquelles elle travaille à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement. L'ADAP est membre de la Fédération Genevoise de Coopération et collabore avec de nombreux acteurs publics.

Association pour le Developpement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève
+41 (0) 22 320 76 75
info@adap.ch, www.adap.ch
CCP : 17-212756-1

MOT DU COMITÉ

Chers membres,
Chers partenaires,
Chers amis,

En 2017, l'ADAP a fêté ses 20 ans ! Deux décennies, ce n'est pas rien dans le monde associatif, où la mobilisation permanente demandée par ce type d'engagement épuise souvent la dynamique initiale. Vingt ans, c'est déjà une sacrée performance en soi. Les petites associations comme l'ADAP doivent se battre pour faire un travail de qualité malgré leurs moyens limités. Cela demande de la rigueur, de l'énergie et de la persévérance. L'ADAP a su traverser les années et s'adapter aux nouveaux défis qu'impose un monde globalisé, dont l'avidité en ressources (pourtant limitées) atteint des niveaux inconnus. Cet anniversaire, l'ADAP l'a fêté à sa manière : focalisée sur ses activités. Le nouveau projet à Madagascar demande l'appropriation d'un nouveau contexte. Les succès remportés en Tanzanie doivent être consolidés et l'ADAP se doit maintenant de répondre aux sollicitations pour poursuivre l'extension du soutien apporté.

A la fin du siècle dernier, période de sa création, il était encore possible d'être optimiste. Après le sommet de la terre à Rio, une nouvelle prise de conscience semblait se faire jour, et le protocole de Kyoto permettait de croire à une possible régulation multilatérale des enjeux globaux. Les technologies, elles, allaient nous offrir les solutions pour résoudre les difficultés environnementales. Autant de rêves brisés sur l'autel d'une croissance toujours plus incontrôlée. Nous consommons aujourd'hui plus de ressources,

de manière moins durable, dans un contexte socio-politique de plus en plus incertain et polarisé. Jamais les voitures n'ont été aussi lourdes et puissantes. Jamais les objets technologiques n'ont eu une vie si courte. Et pour la sixième fois depuis le début de l'histoire de notre planète, nous nous engageons à nouveau sur la pente d'une extinction massive, à savoir une chute vertigineuse de la biodiversité. La dernière de ces crises avait vu la disparition des dinosaures, alors dominants. Que se passera-t-il demain ? Autant de mauvaises nouvelles qui peuvent décourager les plus vaillants, nous faire perdre la foi en l'humain pour, *in fine*, baisser les bras et choisir de regarder ailleurs.

En 1997, l'ADAP a choisi l'action. « Faire » plutôt que de désespérer, ou de moraliser. « Faire » pour inventer demain. Dès sa création, l'ADAP se concentre sur le soutien à des projets dans des zones à fortes contraintes. Les alternatives se construisent d'abord sur le terrain, avec les gens, par l'expérimentation de nouvelles solutions et de nouvelles approches, avec toutes les parties prenantes. Malgré la somme de désillusions et de difficultés accumulées en 20 ans, ce volontarisme est payant. Les approches intégratives prônées par l'ADAP gagnent en légitimité. Les résultats de nos actions font école. La durabilité de certaines de nos actions est démontrée. Il est donc possible de s'engager à son petit niveau, pour changer les choses. Aujourd'hui, cette partie-là est pour l'instant gagnée. Pour marquer cette étape (et aussi pour marquer sa différence, en clin d'œil à Rio), l'ADAP va fêter ses 21 ans en automne 2018. Ce sera l'occasion de renouer un contact direct avec ses membres et sympathisants puisque l'ADAP n'a pas organisé d'évènement public en 2017.

L'avenir de notre planète reste bien entendu préoccupant. L'ADAP n'a pas la prétention d'avoir une influence sur les grandes tendances globales qui, en définitive, dicteront leurs lois et scelleront notre destin. Cela étant, l'ADAP est fière de se trouver du côté de ceux qui s'engagent et qui allument ces milliers de petites lumières de par le monde, pour éclairer de nouveaux chemins, de nouveaux horizons. Le pire n'est jamais certain et la force des dynamiques sociales peut renverser bien des montagnes. Armée de cette conviction, l'ADAP est prête à affronter les 20 prochaines années.

Merci à tous pour votre soutien !

Le comité de l'ADAP

REJOINDRE L'ADAP

L'ADAP existe grâce au soutien de ses membres. Si vous souhaitez contribuer au développement de ses activités, rejoignez-nous en tant que membres et restez ainsi informés sur l'évolution de nos actions. Pour ce faire, n'attendez pas et remplissez le formulaire d'adhésion qui se trouve sur notre site !

www.adap.ch

L'ADAP EN SUISSE

Après une année 2016 chargée en manifestations, l'équipe de bénévoles de l'ADAP s'est principalement concentrée sur des activités stratégiques pour l'association.

Réalisation d'un nouveau site internet

Le site internet de l'ADAP a fait peau neuve à la fin de l'année 2017 après plusieurs mois de travail intense pour sa refonte totale. Grâce à l'arrivée de nouvelles recrues et à la réaffectation d'un financement de la Loterie Romande, le projet a enfin pu se concrétiser. La structure a été revisitée et les contenus mis à jour afin d'être attractifs et dynamiques sans perdre ni de leur pertinence, ni de leur rigueur. Une version anglaise sera disponible courant 2018 afin d'être visible pour les bailleurs internationaux et de faire connaître nos projets à un plus large public.

Préparation d'un nouveau projet

Poursuivant la stratégie d'expansion de ses activités sur la base de l'expérience acquise, l'ADAP a travaillé à la préparation d'un nouveau projet en Tanzanie financé par la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Ce nouveau projet sera mis en œuvre dans une région qui connaît une situation similaire à celle du projet d'Inyonga il y a 15 ans : une apiculture traditionnelle qui ne répond pas aux pratiques autorisées ni aux critères de vente ; et des populations locales qui ont peu de droits sur les ressources et les espaces. De plus, l'arrivée massive d'agro-pasteurs Wasukuma venus du Nord augmente les tensions autour des ressources et accélère leur destruction. L'ADAP souhaite donc soutenir la gestion participative des ressources dans la région d'Ilunde et Kapumpa et le développement d'activités durables. Ce nouveau projet sera évalué par la commission technique de la FGC au début de l'année 2018.

Venez visiter notre site : www.adap.ch !

Participation à différents évènements genevois

L'ADAP a été représentée par Yves Hausser lors d'un débat concernant la place des grands prédateurs dans le paysage actuel et l'acceptation sociale qui conditionne leur retour, au Cinélux le 18 février 2017. Ce débat faisait suite à la projection du court-métrage « Biosphère » de Orca Production et du film « La Vallée des Loups » de Jean-Pierre Bailly. D'autre part, le 24 avril 2017, Yves Hausser, responsable de la commission opérations, a participé au café scientifique « A quoi bon...sauver les espèces? », au musée d'histoire des sciences. Grâce à une palette d'invités venant d'horizons divers, le débat a fait ressortir des opinions contradictoires avec certaines visions très anthropocentriques et d'autres plus orientées sur la valeur intrinsèque des espèces sauvages. Enfin, le 1er juin 2017, une équipe de l'ADAP a participé au World Environment Day Quiz organisé par le Geneva Environment Network. En plus d'être un moment convivial pour les membres de l'équipe, cet évènement a permis d'élargir le réseau professionnel de l'association.

Missions sur le terrain par l'équipe suisse

Chaque année, les chargés de projet de l'ADAP effectuent une mission de suivi du projet dont ils ont la charge afin de rencontrer les partenaires, de s'assurer du bon déroulement des activités mises en œuvre, d'établir les actions stratégiques pour l'année à venir et de fournir un appui technique. En 2017, une mission de suivi a ainsi été réalisée à Madagascar par David Hartlieb au mois de juin. En Tanzanie, ce sont deux missions qui ont été réalisées. L'une par Yves Hausser concernant le suivi de projet en juillet – août et la seconde par Claude Fischer, professeur à la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, concernant la formation des écogardes au suivi écologique en novembre.

Signature d'une convention entre l'ADAP et hepia

La Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (hepia), partenaire scientifique de longue date, a formalisé sa collaboration avec l'ADAP au moyen d'une convention signée en 2017. Cette convention permet d'offrir un cadre aux collaborations régulière et à l'accueil d'étudiants dans le cadre des projets de l'association. A ce jour, l'ADAP a accueilli plus d'une quinzaine d'étudiants bachelor et master sur le terrain en Tanzanie et dans une moindre mesure au Burkina Faso. Les données collectées dans le cadre des recherches sur le suivi de la faune atteignent 100'000 enregistrements dans la base de données, et représentent l'un des rares cas de suivi à long terme sur une zone gérée par des communautés

S. Mermod

TANZANIE

INYONGA

OBJECTIFS p. 6
ACTIVITÉS p. 6
RÉCIT D'UN ÉTUDIANT p. 10

Zone apicole de Mlele
Gestion communautaire et appui aux populations riveraines

Objectifs

Le projet dans cette sixième phase (2016 – 2019) poursuit son soutien à Inyonga Beekeepers Association (IBA) avec un accent plus prononcé sur l'appui à la gestion de la zone apicole Mlele Beekeeping Zone (surveillance villageoise, suivi écologique, entretien pistes et camps, suivi de l'activité apicole, etc.) et sur le soutien aux activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation. Compte tenu de l'accroissement de la pression pastorale, un volet d'appui est également prévu pour ces acteurs.

Activités réalisées en 2017

D'un point de vue global, le District de Mlele connaît un développement accéléré et une croissance extrêmement rapide de sa population, puisque des 25'000 habitants qu'il y avait en 2002, la population du District est passée à plus de 70'000 habitants en 2017 selon les estimations du District Council. Cet accroissement est le produit d'une migration interne rapide qui a vu arriver ces dernières années des milliers d'éleveurs Wasukuma avec leur bétail. Le manque de ressources locales pour gérer les réserves forestières a conduit à l'établissement de nouveaux villages illégaux dans les réserves forestières du District. Corollaire de ce développement, Inyonga a été électrifiée en 2017, ce qui permet pour la première fois de disposer de courant en continu pour les bureaux et l'atelier de production de ruches.

Concernant le partenaire, 2017 a vu une reprise en main importante de la part des responsables de notre partenaire local IBA suite au renouvellement de ses instances mis en œuvre à la fin de l'année 2016. Outre un renouvellement quasi complet des membres du comité exécutif et du comité central, IBA a également recruté un nouveau manager, issu de ses propres rangs puisqu'il s'agit d'un ancien écogarde villageois, Ernest Kanumba. La plus grande rigueur issue du suivi mis en place entre la supervision à Genève et le nouveau project supervisor, M. Shabani Halfani, a permis de réaliser la quasi-totalité des activités prévues. En outre, le nouveau comptable engagé a bénéficié d'une formation fournie par les auditeurs de la société Innovex SA. Enfin, une formation a été fournie par un consultant indépendant à l'ensemble du staff d'appui pour améliorer le reporting et les éléments nécessaires à la documentation et à la capitalisation du projet. Au niveau des infrastructures, le bâtiment d'IBA a connu une rénovation, particulièrement pour l'amélioration des locaux de conditionnement et de stockage du miel.

Les objectifs de réduction des activités illégales paraissent pleinement atteints. Toutes les patrouilles planifiées pour l'année 2017 ont été réalisées, à raison de 2 semaines de patrouilles par mois tout au long de l'année. Si des constats relatifs aux activités illégales sont effectués à chaque patrouille (coupe illégale de bois, braconnage, destruction d'arbres pour la conception de ruches), des interactions avec des contrevenants ont lieu en moyenne à peu près une patrouille sur deux. Deux nouvelles pratiques illégales ont été constatées en 2017, des artisans miniers ont été interpellés sur le cours de la rivière Mtambo. Ils ont trouvé de l'or dans les alluvions de la rivière et avaient commencé à dégrader le cours d'eau en creusant dans le lit majeur. La seconde activité est la pâture illégale de bétail, constatée le long des frontières villageoises, et qui prend de l'ampleur.

Les rapports des écogardes relèvent tous les constats d'activités illégales, les arrestations et les saisies. A partir de 2017, l'enregistrement systématique des trajets sur les GPS permet de spatialiser les efforts de patrouille et de localiser les points chauds sur lesquelles une surveillance plus intensive est pratiquée. En 2017 ce sont près de 30 contrevenants qui ont été interpellés et de nombreuses saisies effectuées (vélos, matériel de coupe, armes). Les infractions les plus graves concernent la coupe illégale de bois (2 commanditaires arrêtés à Inyonga suite à l'enquête menée par la police), le braconnage et l'orpaillage. En ce qui concerne le suivi des activités légales, le suivi des camps d'apiculteurs a confirmé une production de miel de près de 40 tonnes pour l'année 2017 dans Mlele.

Ces relevés peuvent alors être corrélés au suivi de faune par pièges photographiques réalisés de manière annuelle. En 2017, quatre carrés de 100 km^2 ont été échantillonnés au moyen de 36 pièges photos disposés à un intervalle de 2 km. Un travail spécifique sur la comparaison des

stratégies de pose différentes pour augmenter la probabilité de détection des carnivores a été réalisé par un étudiant de hepia et fait l'objet d'un article au chapitre suivant. Ces suivis ont permis de confirmer que la faune continue à bien se porter dans la zone apicole, malgré une forte pression. Une partie des résultats des suivis a été présentée par Yves Hausser lors du congrès annuel de l'Association for Tropical Conservation Biology à Merida au Mexique en juillet 2017.

L'évaluation de l'évolution de la déforestation par le biais de comparaison de données satellitaires couvrant les années 2002 à 2017 a révélé que la zone apicole est la seule des réserves forestières du District de Mlele à n'avoir pas connu de dégradation sur cette période (voir carte page 9).

La totalité des formations planifiée a été réalisée, tant en ce qui concerne les aspects techniques apicoles (élevage des reines), que les formations destinées aux groupements de femmes pour la production de tissus imprimés (batik), ou encore les formations destinées à améliorer les performances des Village Environmental Management Committees (192 membres) et des Villages Councils (257 membres) en matière de gestion des terres et de prévention des conflits. Les formations prévues pour soutenir les agro-pasteurs pour la gestion des terres de pâture a également été réalisée et a bénéficié à plus de 200 éleveurs.

En outre, IBA a relancé véritablement l'activité de commercialisation du miel et a généré plus de 4'000 USD de revenus provenant des ventes sur l'année 2017. Environ 500 lt ont été écoulés lors de la participation à des foires au niveau national. Pour faciliter l'écoulement sur le marché local, une petite échoppe de vente a été aménagée au niveau de la gare routière d'Inyonga. Les groupements de femmes ont généré un revenu de près de 1'000 USD avec la vente des batiks.

Les seules activités qui ont dû être repoussées sont celles prévues pour la mise en place du système de taxation de l'activité apicole et pour l'adoption des By Laws villageois donnant une base légale à la gestion de la zone apicole de Mlele, en raison de blocages entre IBA et le Tanzania Forest Service (TFS) concernant le partage des bénéfices issus de la gestion de la zone apicole. Suite à ces blocages, le projet a fait appel aux instances supérieures des deux

institutions en charge des réserves forestières, le TFS et la Forest and Beekeeping Division (FBD) pour leur demander d'effectuer un arbitrage. Suite à cela, une enquête a été diligentée par le Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme, et une réunion réalisée en décembre 2017 à Inyonga, à laquelle ont participé les différentes parties prenantes (représentants nationaux, régionaux et locaux du TFS, représentants du Tanzania Wildlife Authority en charge de la gestion de la réserve de Rukwa, District de Mlele, IBA, ADAP et un représentant du Tabora Beekeeping Institute). IBA a eu gain de cause sur la quasi-totalité des points de litige. Les représentants des directions du TFS et de la FBD ont demandé à IBA de produire un rapport concernant les expériences et acquis du projet mené à Inyonga depuis 2002, ainsi qu'une analyse précise des impacts du mode de gestion communautaire sur la réserve apicole. IBA et l'ADAP ont conçu conjointement le document qui a été soumis fin janvier 2018 au Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme.

Y. Hausser

Récit d'un étudiant
Travail de bachelor en Tanzanie

Fin juin 2017, je m'envolais pour 2 mois en Tanzanie afin d'effectuer la partie terrain (la partie préférée de tout étudiant en gestion de la nature) de mon travail de bachelor à la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (hepia). Mon travail consistait à analyser l'abondance et la structure des communautés de carnivores dans la zone apicole (Beekeeping Zone) de Mlele à l'aide de pièges photographiques.

Lors de mon arrivée à Dar Es Salaam, j'ai très vite été confronté aux réalités du terrain. Les rouages administratifs tanzaniens n'étant pas les mêmes qu'en Suisse, les 25 pièges photographiques que j'avais emmenés avec moi sont restés bloqués à la capitale pendant la majorité de mon séjour, m'obligeant à réviser mon plan d'échantillonnage. Suite à ces mésaventures de début de séjour, je suis enfin arrivé à Inyonga. Après un accueil chaleureux de la part de l'équipe de l'ADAP et IBA, plus spécialement Shabani Halfani, le coordinateur de projet, Dickson Malembeka, le responsable des gardes villageois, et Yahaya Hali, le chauffeur/mécanicien du projet, il était temps d'installer les 42 pièges photos à disposition. En plus des trajets en 4x4 qui sont toujours une partie de plaisir, j'ai été ébloui par la beauté du Miombo. Cette forêt sèche, peu dense, offre des paysages somptueux et diversifiés. Bien que ce paysage naturel ne permette pas d'observer la faune comme dans un parc national aux milieux plus ouverts, l'immersion est totale et les marches pour accéder à l'emplacement des pièges photos offrent un terrain de jeu infini.

Mon travail visait deux objectifs principaux. Le premier était d'évaluer les structures des communautés de carnivores dans la beekeeping zone de Mlele par l'analyse de leur abondance relative et de *l'occupancy* (proportion d'un site occupé par une espèce (MacKenzie et al.,

2002)), dans le but de déterminer la valeur de conservation des aires protégées à faible statut de protection. Le second objectif, relatif aux méthodes d'échantillonnage, devait comparer le suivi systématique actuel avec un suivi ciblé pour l'identification les tendances dans l'évolution des populations de carnivores.

Deux types d'échantillonnages ont été mis en place en parallèle dans la même unité d'échantillonnage suivant la méthodologie proposée par Cusack et al. (2015).

- Un échantillonnage non-systématique qui vise des structures du paysage – comme des coulées, des routes, des points d'eau – et qui permet d'augmenter la probabilité de photographier la/les espèce(s) cible(s). Cette méthode est typiquement utilisée pour des études de capture – recapture ou d'*occupancy*, et visent des espèces rares ou élusives ;
- Un échantillonnage systématique, qui permet de choisir au hasard l'emplacement des pièges photographiques par des coordonnées géographiques précises, ignorant de ce fait les caractéristiques du paysage.

Les résultats présentés dans mon travail ont démontré que les stratégies d'échantillonnage sont à adapter en fonction des objectifs à atteindre. En effet, la combinaison de deux modes d'échantillonnage au sein de la même unité a permis la comparaison entre un échantillonnage systématique et un échantillonnage biaisé le long des routes. Il en ressort que :

1. Un échantillonnage biaisé le long des routes permet de détecter plus rapidement une bonne proportion des espèces présentes mais n'est pas représentatif de la structure de communauté ;
2. Un échantillonnage systématique à une détection plus lente des espèces mais est représentatif de la structure de communauté effective ;
3. La combinaison de deux pièges photos par unité d'échantillonnage représente la méthode d'échantillonnage la plus efficace pour un suivi des carnivores mais est trop coûteuse à mettre en place ;
4. Malgré la combinaison de ces deux modes d'échantillonnage, aucune espèce « habitat-spécifique » n'a été détectée ;
5. L'échantillonnage systématique actuel va être maintenu lors de la saison sèche et un échantillonnage biaisé le long des routes et pistes va être mis en place lors de la saison des pluies pour des raisons d'accès et de logistique.

Les données quantitatives récoltées durant ce travail de bachelor devraient permettre la comparaison ultérieure entre Mlele Beekeeping Zone, une aire protégée à faible statut de protection, avec des aires dont la réglementation est plus stricte. En effet, les résultats obtenus semblent confirmer la tendance selon laquelle les aires protégées à statut de conservation plus faible permettent également de préserver une haute diversité de carnivores. C'est une hypothèse que j'aurai l'occasion de tester lors de ma thèse de master, puisque je repars sur le terrain en 2018 dans le cadre de ma formation en gestion des ressources naturelles à hepia. Pour ce nouveau travail, l'échantillonnage systématique sera étendu à deux aires protégées adjacentes à Mlele, Rukwa Game Reserve et Rungwa River Forest Reserve. Avec Mlele, ces trois aires protégées ont des statuts de protection, des régimes de gestion et des types de gouvernance différents. Ainsi, la comparaison de ces trois entités devait permettre d'évaluer la gestion faite à Mlele d'une manière comparative.

D. Zurkinden

MADAGASCAR

BASIBASY

OBJECTIFS p. 14
PARTENAIRE p. 15
ACTIVITÉS p. 16

PARC NATIONAL MIKEA
GESTION DURABLE ET COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS LIMITROPHES

Objectifs du projet

Le projet à Madagascar est toujours dans sa première phase. Il vise à soutenir et accompagner les communautés locales de la commune de Basibasy, district de Morombe, Sud-Ouest de Madagascar, dans la mise en place d'une gestion communautaire des ressources et des espaces forestiers périphériques du parc national Mikea. Comme les autres projets menés par l'ADAP, le projet intervient selon deux axes. Le premier vise à faciliter le transfert de gestion des forêts de Bahidy et de Besikeni aux communautés gestionnaires et à les soutenir pour mettre en place une gestion durable de ces forêts. Le second vise à développer des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation au profit des communautés locales. Trois filières ont été identifiées avec les partenaires locaux : la culture de tubercules sauvages, l'apiculture, et la filière soie sauvage. Le projet aspire également à apporter un soutien aux communautés Mikea, seul peuple indigène formellement reconnu à Madagascar, dans leur volonté de se structurer pour défendre leur identité et leur culture, et par là même, leur mode de vie. Enfin, pour assurer une bonne intégration de ces démarches et leur reconnaissance par l'Etat dans le cadre de la décentralisation, le projet va aussi soutenir la mise sur pied d'un Schéma d'Aménagement Communal au niveau de la commune de Basibasy.

Notre nouveau partenaire, l'ONG SAHA

L'année 2017 a été une année mouvementée sur le terrain, notamment en raison des problèmes rencontrés avec l'organisme d'appui local, l'ONG Taotsara. Face à la multiplication des retards dans la mise en œuvre des activités et à l'incapacité de Taotsara de respecter les termes de la convention la liant à l'ADAP pour la mise en œuvre du projet, l'ADAP a envoyé une mission en mars 2017 visant à constater les faits sur le terrain et trouver une solution. Malgré plusieurs tentatives successives pour résoudre les problèmes, l'ADAP a dû mettre un terme à ce partenariat.

En parallèle, l'ADAP s'est mise en quête d'un nouveau partenaire local pour la réalisation du projet, challenge dans cette région reculée de Madagascar où, bien que les besoins soient très importants, les ONG implantées sont plutôt rares. Cependant, de nombreux contacts avec différentes ONG susceptibles d'accepter le défi avaient pu être établis lors de la mission. L'ONG SAHA s'est rapidement imposée comme un partenaire potentiel sérieux, bénéficiant à la fois d'une expertise reconnue dans le domaine de la gestion communautaire et d'une bonne réputation auprès des bailleurs. SAHA travaille dans différentes régions de Madagascar et possède une grande expérience dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du renforcement des capacités d'organisations communautaires, ainsi que dans l'accompagnement de processus de transfert de gestion, et le soutien au développement de certaines filières de valorisation des ressources naturelles. Elle travaille également avec l'Union Européenne et la Banque Mondiale. SAHA est constituée d'une équipe pluridisciplinaire dont les expertises portent sur des domaines variés touchant tous les aspects du développement. Les membres des équipes de constitution (membres de l'Assemblée Générale), d'orientation (membres du Conseil d'Administration) et de direction de SAHA sont essentiellement d'anciens collaborateurs du Programme SAHA, financé par la Coopération Suisse (dont le financement est clos depuis 2015).

Le projet a donc pu reprendre suite à la signature d'une nouvelle convention avec SAHA en octobre 2017. L'ADAP en profite pour remercier SAHA pour l'excellent travail réalisé lors de la remise en route du projet et elle salue leur professionnalisme.

Activités réalisées en 2017

Bien que le projet ait pris plusieurs mois de retard et subi une interruption d'activités de deux mois, la reprise en main sur le terrain s'est faite de manière exemplaire, et l'ADAP ne peut que se féliciter du travail fourni depuis lors par SAHA. Notre nouveau partenaire a su rapidement redonner confiance aux bénéficiaires locaux et relancer les activités. Des rencontres avec les acteurs et des groupes de travail ont été organisés pour planifier la suite du projet et redéfinir les priorités. Le matériel et les véhicules ont pu être récupérés par SAHA et l'équipe a pu se réapproprier les locaux du projet. Les activités ont repris, tant en ce qui concerne le travail de renforcement des capacités des deux associations bénéficiaires (Tahindra et Tseaketseake), qu'en ce qui concerne la poursuite des activités du développement des filières de valorisation. La campagne culturale pour les tubercules a pu être lancée à temps par rapport à la saison, et la mise en route des autres filières est également bien engagée. Les négociations visant à relancer la plateforme de concertation multi-acteurs avec Madagascar National Parks (MNP) ont également abouti à la signature d'un accord. Enfin SAHA effectue un suivi et un reporting rigoureux des activités.

Ces différents éléments sont encourageants pour la suite du projet et pour la préparation de la seconde phase. Seul bémol, il est toujours impossible pour l'ADAP de se faire enregistrer à Madagascar compte tenu du gel par le gouvernement depuis 2016 des accords de siège, ce qui fait que l'ADAP continue de dépendre de son partenaire local pour la propriété des biens acquis.

D. Hartlieb

ÉTATS FINANCIERS
DE L'ADAP

BILAN

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS	AU 31.12.2017	AU 31.12.2016
Trésorerie	221'824.28	273'760.65
Caisse	81.10	293.15
CCP	16'088.84	4'949.02
CCP projet Inyonga – Tanzanie	123'538.61	118'843.44
CCP projet expo photo loterie romande/Mada	72'722.75	89'539.96
CCP projet Afaudeb – Burkina Faso	0.00	50'682.10
CCP projet de capitalisation FGC	9'392.98	9'452.98
Actifs de régularisation	0.00	11'327.00
Total actif circulant	**221'824.28**	**285'087.65**
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Immobilisations financières (dép. gar. loyer)	1'691.77	1'691.77
Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Total actifs immobilisés	**1'691.77**	**1'691.77**
TOTAL DES ACTIFS	**SFr. 223'516.05**	**SFr. 286'779.42**

PASSIFS

FONDS ÉTRANGERS	AU 31.12.2017	AU 31.12.2016
Créanciers	300	0.00
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes à court terme portant intérêt	0.00	0.00
Autres dettes à court terme	0.00	0.00
Passifs de régularisation	6'347.00	15'576.90
Charges à payer	400.00	9'402.90
Participation financière FGC	2'947.00	3'174.00
Provision pour révision des comptes RPC	3'000.00	3'000.00
Total capitaux étrangers à court terme	**6'647.00**	**15'576.90**
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
Dettes à long terme portant intérêt	0.00	0.00
Autres dettes à long terme (fonds affectés à projets)	215'053.61	271'198.13
Fonds Projet TZ 14-17	0.00	69.53
Fonds Projet TZ 16-28	74'149.42	112'593.20
Fonds Projet BF 12-32	0.00	60'171.00
Fonds Projet MADA 16-47	132'082.75	87'057.15
Projet Loterie Romande	0.00	2'485.81
Projet de capitalisation Burkina	8'821.44	8'821.44
Total capitaux étrangers à long terme	**215'053.61**	**271'198.13**
CAPITAUX PROPRES		
Réserve légale issue du bénéfice	0.00	0.00
Réserves facultatives issues du bénéfice	4.39	6'771.74
Résultat reporté	-6'767.35	4'444.07
Capitaux propres	6'771.74	2'327.67
Résultat de l'exercice	1'811.05	-6'767.35
Total fonds propres	**1'815.44**	**4.39**
TOTAL DU PASSIF	**SFr. 223'516.05**	**SFR. 286'779.42**

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

PRODUITS	AU 31.12.2017	AU 31.12.2016
Dons liés (affectés à projets)	320'844.52	128'159.25
FGC - financement Inyonga 14-17	0.00	7'649.60
FGC - financement Inyonga 16-28	155'130.48	58'181.80
FGC - financement Burkina Faso 12-32	60'171.00	0.00
FGC - financement Mada 16-47	74'437.45	46'592.85
Don Loterie Romande	2'485.81	0.00
Financement FGC capitalisation Burkina Faso	0.00	2'000.00
Indemnités de Gestion de Projets sur financements FGC	28'619.78	13'735.00
Total produits des fonds affectés	**320'844.52**	**128'159.25**
PRODUITS DE FONDS LIBRES		
Produits divers	**3'918.25**	**21'610.00**
Vente de marchandises (livres)	0.00	30.00
Vente de cosmétiques	1'178.00	5'755.00
Produits de manifestations	0.00	1'780.00
Produits de prestations de services	0.00	0.00
Cotisations	1'340.00	2'120.00
Dons	1'400.25	11'925.00
Total produits des fonds non-affectés	**3'918.25**	**21'610.00**
TOTAL DES PRODUITS	**SFr. 324'762.77**	**SFr. 149'769.25**

CHARGES

CHARGES DIRECTES DE PROJETS	AU 31.12.2017	AU 31.12.2016
Charges directes projet Inyonga – Tanzanie 14-17	0.00	7'649.60
Charges directes projet Inyonga 16-28	155'130.48	58'181.80
Charges directes projet Afaudeb – Burkina Faso 12-32	60'171.00	0.00
Charges directes projet MADA 16-47	74'437.45	46'592.85
Charges directes projet Loterie Romande	2'485.81	0.00
Charges directes projet Capitalisation Burkina	0.00	2'000.00
Total charges directes de projets	**292'224.74**	**114'424.25**
CHARGES DIRECTES DE PROJETS/ FONDS PROPRES		
Participation projets	0.00	0.00
Total charges directes de projets/ fonds propres	**0.00**	**0.00**
GESTION ET ADMINISTRATION		
Charges de personnel	0.00	8'130.74
Salaires	0.00	7'200.00
Assurance accidents	0.00	40.60
LPP	0.00	234.80
AVS/AI/AC, allocations familiales, assurance maternité	0.00	655.34
Autres charges d'exploitation	30'726.98	33'981.61
Location bureau	8'544.00	8'227.50
Assurance RC	105.00	105.00
Fournitures de bureau	91.15	32.75
Imprimés et documentation	282.40	130.00
Affranchissements	119.00	107.40
Télécommunications	1'465.20	1'548.60
Cotisation et participation financière FGC	3'247.00	3'474.00
Dons/cotisations/abonnements	120.00	150.00
Frais de réunion	202.30	439.35
Maitenance informatique	360.00	365.00
Services bancaires	340.00	339.10
Révision des comptes	3'078.00	3'000.00
Site internet	1'194.79	188.90
Déplacements missions	4'896.90	5'557.85
Frais de missions	1'332.10	320.00
Per diem missions	5'260.00	2'940.00
Frais manifestations	46.79	2'880.00
Achats pour vente ultérieure	11.90	0.00
Charges exceptionnelles	30.45	142.80
Fabrication de cosmétiques	0.00	4'033.36
Total charges de gestion et administration	**30'726.98**	**42'112.35**
TOTAL DES CHARGES	**SFr. 322'951.72**	**SFr. 156'536.60**
Résultat de l'exercice	1'811.05	-6'767.35
	SFr. 324'762.77	**SFr. 149'769.25**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS POUR PROJETS

ANNÉE 2017

FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2017	ATTRIBUTIONS	UTILISATION	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2017
Tanzanie - Inyonga 14-17	69.53			69.53		0.00
Tanzanie - Inyonga 16-28	112'593.20	136'000.00	155'130.48	19'313.30		74'149.42
Burkina Faso 12-32	60'171.00		60'171.00			0.00
Madagascar 16-47	87'057.15	128'700.00	74'437.45	9'236.95		132'082.75
Projet expo photo Loterie	2'485.81		2'485.81			-0.00
Projet Capitalisation Burkina	8'821.44					8'821.44
TOTAL fonds affectés	**271'198.13**	**264'700.00**	**292'224.74**	**28'619.78**	**0.00**	**215'053.61**

FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 1.1.2017	ATTRIBUTIONS	UTILISATION		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2017
Capital	4.39				1'811.05	1'815.44
Résultat de l'exercice		1'811.05			-1'811.05	0.00
TOTAL fonds libres	**4.39**	**1'811.05**		**0.00**	**0.00**	**1'815.44**

ANNÉE 2016

FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2016	ATTRIBUTIONS	UTILISATION	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2016
Tanzanie - Inyonga 14-17	8'479.13		7'649.60	760.00		69.53
Tanzanie - Inyonga 16-28	0.00	178'000.00	58'181.80	7'225.00		112'593.20
Burkina Faso 12-32	60'171.00					60'171.00
Madagascar 16-47	0.00	139'400.00	46'592.85	5'750.00		87'057.15
Projet expo photo Loterie	2'485.81					2'485.81
Projet Capitalisation Burkina	10'821.44		2'000.00			8'821.44
TOTAL fonds affectés	**81'957.38**	**317'400.00**	**114'424.25**	**13'735.00**	**0.00**	**271'198.13**

FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 01.01.2016	ATTRIBUTIONS	UTILISATION		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2016
Capital	6'771.74				-6'767.35	4.39
Résultat de l'exercice		-6'767.35			6'767.35	0.00
TOTAL fonds libres	**6'771.74**	**-6'767.35**		**0.00**	**0.00**	**4.39**

RÉPARTITION DES CHARGES 2017

89.7 % Charges directes projets Sud (289'739 CHF)

5.5 % Administration (17'663 CHF)

3.5 % Suivi de projets (11'489 CHF)

0.8 % Charges directes projets Nord (2'486 (CHF)

0.5 % Communication et évènements (1'575 CHF)

RÉPARTITION DES REVENUS 2017

89.2 % Fonds affectés - Projet Sud (289'739 CHF)

8.8 % Indemnités de Gestion de Projets IGP (28'620 CHF)

0.8 % Cotisations et dons (2'740 CHF)

0.8 % Fonds affectés - Projet Nord (2'486 CHF)

0.4 % Produits de ventes et manifestations (1'178 CHF)

Les comptes de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Chavaz & Keller, dont le rapport de révision est accessible en ligne : www.adap.ch. Les commentaires concernant le compte de résultat figurent ci-après.

Produits

Après une année 2016 particulièrement difficile, les revenus totaux de l'ADAP ont doublé en 2017 pour se situer à CHF 324'762.77, un niveau proche de celui qu'elle avait connu jusqu'en 2015 (plus de CHF 400'000.- par année). Cette amélioration des recettes s'explique notamment par l'augmentation du niveau d'activités dans les deux principaux projets de l'association, à Madagascar et en Tanzanie, après un premier temps de démarrage en 2016.

Les recettes directement générées au Nord ont quant à elles été réduites au minimum en 2017, à environ CHF 4'000.-, constitués principalement de cotisations et de dons. L'ADAP n'a en effet pas organisé de manifestation ni d'autres activités génératrices de revenus, pour consacrer ses efforts au montage de nouveau projets de terrain, au suivi des projets en cours, et à une réorganisation interne.

Charges

Comme évoqué plus haut, les dynamiques des projets de terrain de l'ADAP sont bonnes, si bien que les charges directes de projets ont sensiblement augmenté en 2017 pour approcher les CHF 300'000.-. Par ailleurs, les frais de fonctionnement de l'association ont été contenus pour se situer à environ CHF 30'000.-, correspondant essentiellement aux charges du bureau et aux frais de suivi de projets. Sans employés depuis février 2016, l'ADAP a opéré uniquement grâce au travail bénévole de ses membres actifs et n'a donc pas eu de charges salariales en 2017. Il est à relever que, outre la gestion des projets en cours et le développement de nouveaux projets de terrain qui démarreront en 2018, les bénévoles de l'ADAP ont pu réaliser, grâce au soutien de la Loterie Romande, le renouvellement du site internet de l'association.

Résultat

Au final, le résultat annuel de l'exercice 2017 a été positif (CHF 1'811.05) et démontre la reprise des activités de l'association, qui sera encore plus marquée en 2018 lorsqu'un troisième projet de terrain en Tanzanie, sera lancé. Il est ainsi prévu de réengager prochainement du personnel permanent et de relancer progressivement les activités de l'association à Genève et en Suisse. Ainsi, dans l'année de son vingtième anniversaire, l'ADAP a posé les bases pour aborder l'avenir avec toujours autant de dynamisme et d'engagement !

E. Ricci

UN GRAND MERCI
À TOUS LES MEMBRES ET AUX DONATEURS DE L'ADAP

Partenaires financiers

- Loterie Romande
- Commune de Carouge
- Commune de Lancy
- Commune de Meyrin
- Commune de Plan-les-Ouates
- Ville de Genève
- Etat de Genève
- Direction du Développement et de la Coopération (DDC)

Bénévoles

- David Hartlieb
- Céline Bartolomucci
- Alix Jornot
- Gabriel Valdes
- Vanessa Aellen
- Anne Ceppi
- Lorraine Delisle

Crédits photos

- Alain Bersier
- David Hartlieb
- SAHA
- Sandy Mermod
- Shabani Halfani
- Yves Hausser
- Damien Zurkinden

Partenaires opérationnels

- Fédération Genevoise de Coopération (FGC)
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia)
- Inyonga Beekeepers Association (IBA)
- ONG SAHA
- Innovex Tanzania Ltd
- PAMS Foundation
- Sokoine University of Agriculture
- Small Industries Development Organisation (SIDO)
- Tanzania Wildlife Research Institute (TAWIRI)

SOUTENIR L'ADAP

Financièrement, à travers un don ou en devenant membre : 80 CHF adulte, 30 CHF étudiant/AVS/AI et 250 CHF institutions. CCP : 17-212756-1

Matériellement, par des dons de matériel de bureau, d'apiculture ou des équipements pour les patrouilles en brousse.

En mettant votre temps à disposition en tant que bénévole pour nos manifestations ou nos activités de gestion à Genève.

Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève
+41 (0) 22 320 76 75
CCP: 17-212756-1
www.adap.ch, info@adap.ch

Imprimé en mai 2018 sur du papier recyclé